

 Hôpitaux Universitaires Genève	Référentiel institutionnel médico-soignant	Référence : HUG_000000880
	Approbateur : ROULIN Marie-Jose	Version n° 1.3
Technique clinique pour la ponction biopsie de rein natif		
Processus : Prise en charge du patient	Sous-processus : Prise en charge médico-soignante	Approuvé le 16/04/2025

1. Résumé

Au sein du service de Néphrologie des HUG, les ponctions biopsie de rein (PBR) sont effectuées par les néphrologues sur les reins natifs des personnes soignées présentant une dysfonction rénale, afin d'établir un diagnostic. Cet examen peut être parfois réalisé aux soins intensifs.

2. Cadre de référence

Protocole de néphrologie (provisoire) – juillet 2021

Protocole biopsie rénale HUG – version décembre 2024 L. BERCHTOLD

3. Définitions

La PBR (ponction biopsie rénale) consiste à prélever un ou plusieurs petits fragments (carotte) du tissu rénal pour en faire une analyse histologique dans un but diagnostic et de suivi.

Cet examen se fait par voie percutanée, sous anesthésie locale. Les prélèvements de tissu se feront à l'aide d'une biopince automatique (instrument à biopsie) sous échoguidage.

4. Indications

- Insuffisance rénale aiguë ou chronique
- Hématurie
- Protéinurie sévère
- Syndrome néphrotique
- Maladies systémiques avec atteinte rénale

5. Contre-indications

- Trouble de la Coagulation
- HTA sévère, non contrôlée
- Rein < 8cm
- Dilatation pyélocalicielle
- Kyste
- Rein unique
- Insuffisance rénale chronique avancée avec reins de petites tailles
- Néoplasie rénale

6. Précautions / prévention

Arrêt de l'anticoagulation (sous OM) :

- AVK : J-4 pour Sintrom, J-7 Marcoumar, J-5 Warfarin pour INR<1.5 le jour de la PBR
- Héparine iv continu : stop 6 h avant au minimum
- HBPM : arrêt le jour avant (dernière dose 24 h avant PBR)
- Aspirine cardio : J-7 si possible, 3-5 j **si urgence**. Possibilité de faire sous aspirine avec augmentation du risque de complications selon urgence.
- Plavix;brilique : J-5, Efient J-7
- AINS : 7 j à 14j avant

Hyper Tension Artérielle (HTA) :

- <140/90 mm Hg, éventuellement jusqu'à 160/90 mmHg mais augmentation du risque de saignement.

Les antihypertenseurs usuels doivent être pris comme habituellement.

Crase, hémoglobine et plaquette :

- Crase normale (! si QUICK < 70%)
- Hb> 100 (CI absolue si <80 g/l)
- Plaquette > 100 G/l (CI absolue si <50G/l)

7. Déroulement de l'examen

Avant l'examen dans l'unité d'hospitalisation :

- Il appartient à l'opérateur ou l'opératrice d'informer la personne soignée sur le déroulement de l'examen (des documents d'information lui ont été remis préalablement lors de la convocation)
- Vérifier que le consentement soit signé. Ce dernier document doit être acheminé avec la personne soignée lors de l'examen.
- S'assurer de l'arrêt des traitements anticoagulants. Pas d'injection d'HBPM le jour de l'examen. cf. point 6
- Les antihypertenseurs usuels doivent être pris comme habituellement
- La personne soignée peut boire et manger léger avant l'examen
- Contrôler les paramètres : TA, pouls, Température. Si TA > 140/90 mm Hg (2 prises à 10 mn d'intervalle) -> prévenir le ou la néphrologue en charge de la personne soignée.
- Poser une voie veineuse périphérique, mettre un robinet à rallonge (coté non dominant si possible).
- **Bilan sanguin à prélever :**
 - Groupe sanguin + RAI (Recherche d'Agglutinines Irrégulières)
 - Formule sanguine simple avec plaquettes, TP et PTT en urgence.
 - 1 tube vert 4 ml, 1 tube rouge 6 ml et 1 tube mauve 3 ml : demande DPI sous Pathologie /Cytologie / autre cytologie : dans localisation du matériel : noter sang & urines - dans la rubrique copie à Méd. HUG Dre MOLL Solange, médecin adjointe agrégée au service de pathologie clinique.
- **Uries à prélever :**
 - 100 ml à prélever (bocal bouchon noir) **avant l'examen** et à envoyer avec les tubes de sang, en Pathologie adressé à la Dre MOLL Solange, médecin adjointe agrégée au service de pathologie clinique.
- Administrer une prémédication (OM – PRESCO/DPI) lors de son transfert, si besoin.
- Personne soignée à transférer en lit en dialyse péritonéale.

Pendant l'examen :

Matériel :

- Appareil à US
- Flacon de gel échographique
- 2 draps : un pour mettre sous le ventre de la personne soignée (plié en rouleau), un pour la couvrir
- 1 protection absorbante (Moltex)
- Gants stériles
- Masques
- Blouse stérile
- Plateau à ponction de base
- 1 biopince (instrument à biopsie) à usage unique
- 1 chaussette stérile pour appareil à US
- 1 instillagel seringue
- 1 seringue de 10 ml
- Aiguilles : roses 18 G, noire 22 G, orange 25 G,
- Aiguille à PL (90 mm) jaune 20 G ou noire 22 G
- Désinfectant Bétadine rouge (Bétaseptic)
- Lames à bistouri
- Cupule stérile en inox (pot finlandais)
- Tampons stériles
- 1 ampoule Rapidocaïne® de 10 ml à 1% - 10 mg/ml
- 1 Flex de NaCl 0.9% 50 ml
- 1 Spike
- Flacon PBR
- Pansement pour suture (Stéri-strip)
- Pansement adhésif (Méfix)
- Ciseaux
- Marqueur chirurgical (feutre)

Déroulement de la PBR réalisée par le ou la néphrologue :

- Un accompagnement par hypnose clinique ou par casque de réalité virtuelle peut être proposé selon les disponibilités du service.
- Personne soignée installée en décubitus ventral avec drap plié en rouleau sous l'abdomen à la hauteur de l'ombilic pour immobiliser le rein.
- Localisation du pôle inférieur du rein gauche par échographie,
- Repère sur la peau.
- Antisepsie de la zone à ponctionner avec la Bétadine rouge
- Champagne stérile.
- Anesthésie locale jusqu'au rein,
- Petite incision de la peau,
- Introduction de l'aiguille de biopsie sous guidage échographique (stérilement).

A l'approche de la capsule, la personne soignée prend de l'air pour

Technique clinique pour la ponction biopsie de rein natif

rapprocher le pôle inférieur du rein de l'aiguille, elle bloque sa respiration, l'aiguille est avancée jusqu'à la capsule et le mécanisme de la biopince (instrument à biopsie) est enclenché pour biopsier le rein.

- Retrait de l'aiguille et la personne soignée reprend une respiration normale.
- Ce geste est réitéré à 3 reprises (3 échantillons),
- Chaque carotte est déposée dans la cupule avec le NaCl 0.9% stérile,
- L'incision est obturée par des Stéri-strips, puis pansement compressif.
- Le ou la néphrologue met les prélèvements (carotte) dans le flacon stérile avec NaCl 0.9%.
- Réinstallation de la personne soignée dans son lit en décubitus dorsal avec le drap plié en rouleau, sous le point de ponction.
- Noter l'heure de fin du geste sur la feuille de retour d'examen (cf. surveillance).
- Après 30 minutes, prise des constantes à 2 reprises ; si l'état de la personne soignée est stable, faire le retour dans son unité.
- Evaluation de la douleur avec l'échelle EVA : pour l'antalgie : cf. PRESCO/DPI
- Pour les prélèvements : faire la requête sur DPI, Pathologie/Histologie.
- Avant acheminement : Prévenir le laboratoire de Pathologie Histologie Macroscopie CMU au 24 939 (5^{ème} étage E05-3352.a) de la réception imminente d'un flacon.
- Faire un bon de transport en urgence pour un prélèvement biologique, noter qu'il s'agit d'une biopsie rénale à acheminer au laboratoire de Pathologie Histologie Macroscopie. Noter sur le bon que le transporteur devra sonner pour donner le flacon en main propre à une technicienne.
- Le flacon doit être déposé au point de chute dans le bac correspondant au transport en urgence.

8. Surveillances après l'examen dans le service d'hospitalisation :

- La personne soignée doit rester à jeun pendant 2 heures puis peut boire et prendre un repas léger.
- Lit strict pendant 6 heures en décubitus dorsal, (drap en rouleau à garder au minimum 2 h).
- Surveillance du point de ponction,
- Contrôle pouls & TA : toutes les 30 mn pendant les 2ères heures puis 1x/heure pendant 4 heures.
- Contrôler les 1ères urines après la PBR et en cas d'hématurie, avertir l'opérateur ou l'opératrice.
- Evaluation de la douleur selon l'échelle EVA à chaque passage.
- Antalgie : cf. PRESCO/DPI si douleurs persistantes appeler le ou la néphrologue.
- Surveillance de 12 h min, si patient à risque ou avec faible niveau de compréhension des surveillances à effectuer.

9. Complications

- Douleur locale.
- Hématurie microscopique ou macroscopique.
- Hématome péri rénal (douleurs lombaires...).
- Fistule artérioiveuse = liaison anormale entre une artère et la cavité du rein, induite par le trajet de l'aiguille lors du prélèvement.

Technique clinique pour la ponction biopsie de rein natif

- Exceptionnellement peut entraîner une HTA voire une insuffisance rénale.
- Perforation colique possible

10. Education de la personne soignée

- Ne pas porter de charge de plus de 5 kilos pendant au moins une semaine
- Activité physique modérée pendant 10 jours
- Pas de bain, piscine, jacuzzi, sauna ou hammam pendant 10 jours, douche possible
- Bonne hydratation : 1,5-2l d'eau si pas contre-indiqué
- Surveillance des urines
- Surveillance de la tension artérielle

Ces précautions sont à respecter pendant 10 jours après la PBR. La reprise du travail sera déterminée avec le ou la néphrologue, en fonction du type d'activité professionnelle.

Toutefois, si des douleurs lombaires apparaissent dans les jours qui suivent la PBR ou si les urines deviennent rouges, il faut prévenir immédiatement le ou la néphrologue.

11. Elimination des déchets

Filière jaune
Ordure ménagère

12. Références

<https://centre.chl.lu/fr/dossier/la-ponction-biopsie-renale-pbr>

13. Personne rédactrices

CHARLETTY Cécile, infirmière, D-MED
LACROIX Magali, infirmière spécialisée, service de néphrologie et hypertension
LEFUEL Pascale, infirmière spécialiste clinique, pôle pratiques professionnelles
BERCHTOLD Lena, médecin adjointe agrégée, service de néphrologie et hypertension

14. Personnes relectrices et validatrices

DE SEIGNEUX Sophie, médecin-chef de service, service de néphrologie et hypertension
DUFÉY TESO Anne, médecin adjointe, service de néphrologie et hypertension
BERCHTOLD Lena, médecin chef de clinique, service de néphrologie et hypertension
CASSAGNES Brigitte, infirmière spécialisée, service de néphrologie et hypertension
JOGUET-RECORDON Anne, infirmière spécialisée, service de néphrologie et hypertension
Référentiel médico-soignant (RMS)

Cette procédure est placée sous la responsabilité de la Direction des soins et de la Direction médicale et qualité des HUG. Elle s'adresse à tous les professionnels et professionnelles de la santé travaillant aux HUG et, à titre informatif, au public dans un souci de partage de connaissances.

Les HUG déclinent expressément toute responsabilité en cas d'utilisation inappropriée ou illicite de ce document hors des HUG.

Information sur la biopsie rénale

Chère patiente, cher patient,

Nous estimons nécessaire de procéder à une biopsie rénale pour prélever un petit échantillon de tissu de votre rein. Cela nous permettra, dans la plupart des cas, de déterminer le type de maladie rénale dont il s'agit. Ces informations peuvent être cruciales pour votre traitement futur, et nous considérons que les avantages l'emportent sur les petits risques liés à la biopsie rénale.

Avec ce formulaire, nous souhaitons vous informer sur la biopsie. Votre signature confirme que vous avez été informé(e) de la biopsie et que vous y consentez. De plus, vous pouvez indiquer si vous acceptez que nous transmettions vos données et les résultats de la biopsie rénale au Registre Suisse des Biopsies Rénales (SKBR).

Méthode

Généralement, pour la biopsie, vous devez vous allonger sur le ventre. Tout d'abord, la peau est désinfectée, puis la peau et le tissu au-dessus du rein sont anesthésiés localement à l'aide d'une seringue. Ensuite, nous rendons le rein visible à l'aide de l'échographie et prélevons un petit échantillon de tissu avec une aiguille. En général, nous prélevons deux échantillons de tissu, nécessitant généralement de 3 à 5 tentatives de ponction. En règle générale, un seul côté (droit ou gauche) est échantillonné. Les échantillons de tissu sont si petits (1,5 cm de long, 1 mm de large) qu'ils n'endommagent pas la fonction du rein.

Après le prélèvement de tissu, vous devrez rester allongé sur le dos pendant quelques heures. Vous serez régulièrement surveillé. Le tissu rénal sera examiné par un spécialiste en pathologie. Il faut environ 2 semaines pour obtenir le résultat final.

Complications possibles

1. Douleurs malgré l'anesthésie locale : Elles sont généralement légères et disparaissent rapidement.
2. Saignement autour du rein : Presque toujours, il y a un petit saignement du rein dans les tissus environnants après le prélèvement de tissu. Occasionnellement, un hématome plus important peut se former, provoquant des douleurs. Dans des cas très rares (moins de 2% de toutes les biopsies rénales), le saignement est si important qu'une transfusion sanguine ou une intervention pour arrêter le saignement est nécessaire.
3. Sang dans l'urine: Après jusqu'à 5% de toutes les biopsies rénales, on observe du sang dans l'urine, ce qui se résorbe généralement rapidement de lui-même. Rarement (<1% de toutes les biopsies rénales), en cas d'urine fortement sanguine, un cathéter fin peut être inséré dans la vessie pour éviter la formation de caillots sanguins. Très rarement, une intervention supplémentaire peut être nécessaire pour arrêter un saignement dans la vessie.

Technique clinique pour la ponction biopsie de rein natif

4. Autres complications : De temps en temps, une petite connexion entre une artère et une veine dans le rein (« fistule ») peut se produire, mais cela n'a généralement pas besoin de traitement. De plus, une réaction d'hypersensibilité à l'anesthésique local peut survenir.

Dans l'ensemble, lors d'une biopsie rénale, les douleurs sont généralement légères et d'autres problèmes surviennent rarement.

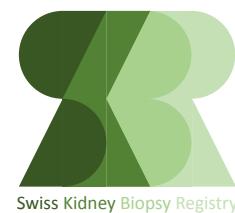
Notes, compléments / Croquis

Participation au Registre Suisse des Biopsies Rénales (SKBR)

La plupart des maladies rénales sont des affections très rares, c'est pourquoi nous ne savons pas encore grand-chose sur les causes et la thérapie la plus efficace. Afin d'en apprendre davantage sur ces maladies et de rendre les informations sur de nouveaux traitements disponibles plus rapidement, le Registre suisse des biopsies rénales, en collaboration avec la Société suisse de néphrologie et la Société suisse de pathologie, collecte des informations sur les maladies rénales. Si vous êtes d'accord, votre néphrologue traitant transmettra des informations sur votre état au Registre suisse des biopsies rénales. Pour obtenir des informations fiables sur la fréquence et l'évolution de diverses maladies rénales en Suisse, il est crucial de permettre la collecte d'informations sur toutes les biopsies rénales dans le registre - votre consentement est donc important!

Le registre est décrit plus en détail dans une brochure distincte.

Version du 25.22.2024



Technique clinique pour la ponction biopsie de rein natif

Date	Heure	Durée de la discussion d'information

Consentement

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'ai été informé(e) par écrit et oralement sur l'intervention prévue (biopsie rénale), son objectif et les éventuelles complications. Toutes mes questions ont trouvé des réponses. J'ai eu suffisamment de temps pour poser des questions et un temps adéquat pour réfléchir, et c'est pourquoi j'accepte la biopsie rénale prévue
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'accepte la transmission de mes données au SKBR.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Je suis d'accord pour que le personnel du registre puisse contacter mon médecin ou moi-même s'il existe de nouvelles thérapies pour ma maladie ou si des études auxquelles je pourrais participer sont en cours
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Je donne la permission que les restes de mes échantillons de tissus, d'urine et de sang qui ne sont plus nécessaires puissent être utilisés pour des projets de recherche sélectionnés.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'autorise l'utilisation des restes de mes échantillons pour des projets de recherche impliquant l'analyse de matériel génétique

Patiene/Patient:

Nom de famille	Prénom	Date de naissance
Lieu	Date	Signature

Médecin

Nom de famille	Prénom	Position
Lieu	Date	Signature

Information pour les patients sur le Registre Suisse des Biopsies Rénale (SKBR)

Vous êtes traité(e) par votre médecin pour une maladie rénale. Beaucoup de ces maladies sont très rares, et la connaissance de leur origine et des meilleurs traitements est encore limitée.

Afin de mieux comprendre ces maladies et de pouvoir aider de manière plus efficace les personnes touchées, un Registre Suisse des Biopsies Rénale est créé. Nous demandons aimablement à toutes les personnes chez qui un échantillon de tissu rénal est prélevé en Suisse de fournir des données sur leur maladie rénale, son traitement et son évolution. De plus, nous sollicitons que des restes d'échantillons de tissus et de sang, ne devant plus être conservés, puissent être utilisés pour des projets de recherche.

Veuillez lire attentivement cette information et consulter votre médecin si vous ne comprenez pas quelque chose ou si vous souhaitez en savoir plus.

Quel est l'objectif de la collecte de données ?

En recueillant vos données personnelles et médicales liées aux maladies rénales, nous pouvons estimer la fréquence de ces maladies en Suisse. L'analyse des données peut fournir des indications sur les causes des maladies rénales, évaluer leur évolution de manière plus efficace et comparer les stratégies de traitement. Dans certains cas sélectionnés, les personnes affectées par une maladie rare, qui ont expressément donné leur consentement à cet égard, peuvent être contactées directement ou par l'intermédiaire de leur médecin traitant : soit pour proposer leur participation à une étude, soit lorsque de nouvelles options de traitement révolutionnaires deviennent disponibles.

Quelles données sont collectées et comment ?

Le Registre Suisse des Biopsies Rénale collecte exclusivement des données personnelles et médicales qui sont déjà recueillies lors des examens par votre néphrologue traitant. Aucun test ou collecte de données supplémentaires n'est effectué pour le registre. Avec votre consentement, les données existantes sont transmises au registre via une connexion e-mail chiffrée. Toutes les données pertinentes pour le registre sont immédiatement chiffrées (toute information permettant de vous identifier est supprimée) et transférées dans une base de données. La clé de chiffrement, permettant le lien des données médicales à votre personne, est stockée sur un serveur séparé avec une protection stricte. L'accès à votre dossier médical non chiffré est réservé à votre médecin traitant. La collecte de données n'a aucun impact sur le traitement de votre maladie.

Technique clinique pour la ponction biopsie de rein natif

Qui a accès aux données et comment sont-elles utilisées ?

Le coordinateur central de la collecte de données et son personnel peuvent accéder aux données chiffrées de tous les patients. Cet accès aux données inclut uniquement des données médicales sans information d'identification telle que le nom, la date de naissance et le lieu de résidence. Les données de tous les patients sont régulièrement analysées pour obtenir des informations sur la prévalence des maladies rénales en Suisse. Sur approbation par le comité d'éthique compétent, les données peuvent également être analysées à des fins de recherche. Les données restent chiffrées dans ces cas. Si vous donnez votre consentement écrit, le registre peut vous contacter directement ou par l'intermédiaire de votre néphrologue traitant pour recueillir des informations supplémentaires pour des projets de recherche spécifiques ou pour évaluer la qualité du traitement. Étant donné que certaines maladies peuvent affecter les reins et d'autres organes, et que d'autres registres existent qui recueillent des informations sur des maladies rares spécifiques, des données chiffrées peuvent être transmises à d'autres registres pour éviter une saisie redondante de données. Cependant, la clé de chiffrement n'est jamais divulguée et reste strictement protégée par le Registre des Biopsies Rénale. Votre nom ne sera en aucun cas visible dans les publications résultant de la collecte de données. Les compagnies d'assurance maladie ou les employeurs n'ont pas accès à ces informations. La protection des données est conforme aux normes et lois suisses. En cas d'inspection, des experts compétents de la Commission d'éthique cantonale peuvent consulter vos données originales non chiffrées.

Y a-t-il un effort ou un coût supplémentaire pour moi ?

Non, seules les données déjà collectées lors de vos examens de routine sont incluses, donc cette collecte de données n'entraîne aucun effort ou coût supplémentaire pour vous. Vous ne recevez aucune compensation pour votre participation à ce registre.

Quel est mon avantage personnel ?

La collecte systématique et l'analyse des données de nombreux patients peuvent fournir aux spécialistes une compréhension plus complète des maladies rénales rares. Cela peut contribuer à une meilleure compréhension et à un traitement futur de ces maladies. Vous contribuez activement à l'acquisition de connaissances qui pourraient vous bénéficier à l'avenir. De plus, le registre, si vous consentez, peut informer votre médecin traitant sur de nouvelles options de traitement.

Puis-je révoquer mon consentement à la collecte de données ?

La collecte de données est un projet à long terme s'étalant sur plusieurs années. Vous pouvez retirer votre consentement à la collecte de données à tout moment sans donner de raison, et sans aucun désavantage pour vous. Si vous le souhaitez, veuillez en informer votre néphrologue traitant. Le Registre des Biopsies Rénale supprimera immédiatement toutes les données enregistrées associées à vous en tant qu'individu. Les données déjà collectées et chiffrées sur votre maladie resteront dans le registre, mais le chiffrement sera irréversible, rendant impossible le lien des données restantes à votre personne. Aucune nouvelle donnée ne sera enregistrée à partir de ce moment.

Technique clinique pour la ponction biopsie de rein natif

Votre participation est volontaire

Votre participation à cette collecte de données est volontaire. Si vous choisissez de ne pas participer, cela n'aura aucun impact négatif sur vos soins médicaux.

Parrainage et financement du registre

Le Registre Suisse des Biopsies Rénale est géré par une association composée de néphrologues et de pathologues de toute la Suisse, soutenue par la Société Suisse de Néphrologie. Un Comité Scientifique, avec la participation d'une représentation des patients, décide de l'analyse des données et de la réalisation d'études. Le registre est financé par des dons de fondations et de sociétés pharmaceutiques. Les sponsors n'ont aucun impact sur le registre et aucun accès direct aux données. Des données agrégées (informations sur la fréquence de maladies individuelles, etc.) peuvent être fournies aux sponsors dans certaines conditions.

Acceptez-vous l'inscription de vos données ?

Vous pouvez documenter votre accord dans un formulaire de consentement séparé.

Merci pour votre précieuse coopération au nom de la Société Suisse de Néphrologie !

À qui puis-je m'adresser en cas de questions ?

N'hésitez pas à contacter votre néphrologue à tout moment si vous avez des questions.

Version du 25.11.2024

Technique clinique pour la ponction biopsie de rein natif

Participation au Registre Suisse des Biopsies Rénales (SKBR)

Cher patient,

La plupart des maladies rénales sont des affections très rares, c'est pourquoi nous ne savons pas encore grand-chose sur les causes et la thérapie la plus efficace. Afin d'en apprendre davantage sur ces maladies et de rendre les informations sur de nouveaux traitements disponibles plus rapidement, le Registre suisse des biopsies rénales, en collaboration avec la Société suisse de néphrologie et la Société suisse de pathologie, collecte des informations sur les maladies rénales. Si vous êtes d'accord, votre néphrologue traitant transmettra des informations sur votre état au Registre suisse des biopsies rénales. Pour obtenir des informations fiables sur la fréquence et l'évolution de diverses maladies rénales en Suisse, il est crucial de permettre la collecte d'informations sur toutes les biopsies rénales dans le registre - votre consentement est donc important! En signant, vous acceptez la divulgation de vos données au Registre suisse des biopsies rénales (SKBR), qui est plus amplement décrit dans la brochure séparée.

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'accepte la transmission de mes données au SKBR.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Je suis d'accord pour que le personnel du registre puisse contacter mon médecin ou moi-même s'il existe de nouvelles thérapies pour ma maladie ou si des études auxquelles je pourrais participer sont en cours
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Je donne la permission que les restes de mes échantillons de tissus, d'urine et de sang qui ne sont plus nécessaires puissent être utilisés pour des projets de recherche sélectionnés.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J'autorise l'utilisation des restes de mes échantillons pour des projets de recherche impliquant l'analyse de matériel génétique

Patiante/Patient:

Nom de famille	Prénom	Date de naissance
----------------	--------	-------------------

Lieu	Date	Signature
------	------	-----------

Médecin

Nom de famille	Prénom	Position
Lieu	Date	Signature